



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
29 mai 2002  
Français  
Original: anglais

---

### Projet de résolution

*Le Conseil de sécurité,*

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, en date du 17 mai 2002 (S/2002/542), et réaffirmant sa résolution 1308 (2000) du 17 juillet 2000,

1. *Demande* aux parties intéressées d'appliquer immédiatement sa résolution 338 (1973) du 22 octobre 1973;
  2. *Décide* de renouveler le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement pour une période de sept mois, soit jusqu'au 31 décembre 2002;
  3. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à la fin de cette période, un rapport sur l'évolution de la situation et sur les mesures prises pour appliquer la résolution 338 (1973).
- 

